

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Convocation du 20 mars 2018

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Anthony CADET

ABSENTE : Hélène VALY

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.

2. Compte rendu des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 03/2019 : Signature de l'avenant 2019 – Entretien des espaces verts avec l'entreprise LONGUET SMS :
Signature de l'avenant 2019 avec l'entreprise LONGUET SMS sise 1 impasse des bleuets, Penhouët Maro à Neulliac pour l'entretien des espaces verts autour des chapelles de la commune ainsi que dans certains lotissements à compter du 18 mars 2019 pour une durée de 3 ans. Le coût d'entretien annuel 2019 est fixé à 4 725 € TTC.

3. Vote des subventions aux associations :

Les propositions ont été établies par la commission des finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES (Cpte 6574)	
ENTENTE SPORTIVE	1 400 €
SOCIETE DE CHASSE	250 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	250 €
ARTYS	300 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	500 €
TENNIS CLUB – Neulliac Le Sourn Cléguérec	500 €
Réhabilitation du Blavet canalisé	200 €
NEULLIAC MOTO VERTE	500 €
NEULLIAC PLEIN FER	500 €
NEULLI'ACTES EN SCENE	300 €
NEULLIAC EN FORME	200 €
NEULLICA COMITE DES FETES	500 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES (Cpte 6574)	
COMICE AGRICOLE	500 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
A.T.E.S	50 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150 €
ACCUEIL ET PARTAGE	220 €
RESTOS DU CŒUR	200 €
PAS SAGE	50 €
TOURNOI DE GUERLEDAN	300 €
ECOLES (Cpte 6574)	
ARBRE DE NOEL	12€/enfant
O.G.E.C. Fournitures Scolaires	1 500 €
Projets pédagogiques	5€/enfant/nuit
Ecole DIWAN	200 €
ASSO APE LES 4 SAISONS	300 €

Plus de 10 000 € sont attribuées aux associations, à noter qu'une subvention exceptionnelle est attribuée au comité des fêtes pour la prise en charge de l'animation du comice agricole du 22 juin.

4. Affectation des résultats des comptes administratif 2018 (commune et lotissements)

Après le vote des comptes administratifs de 2018, le 11 mars 2019, la commission finance propose d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal : résultat de la section de fonctionnement : **369 619,56 €**

Proposition d'affecter :

- au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement) : **146 941,44 €**
- au 021 (virement de la section de fonctionnement) : **400 000 €**

Proposition de reporter :

- au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : **222 678,12 €**

Lotissement Les Chênes : déficit reporté de **54 113,57** repris au BP 2019

Lotissement Les Jardins du Bocage : Déficit de **11 113,29 €** repris au BP 2019

Lotissement Espace Amédée : Déficit de **140 516,74 €** repris au BP 2019

Lotissement Park Men Braz : Déficit de **59 294,30 €** repris au BP 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote les propositions ci-dessus.

5. Vote des taux d'imposition 2019

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour 2019, notamment une importante revalorisation des bases d'imposition. A taux constants le produit attendu des ressources fiscales est de 407 390 €.

Le maire précise que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 432 147 € dont 24 757 € d'allocations compensatrices.

Il propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,80 %
- Taxe foncière bâtie : 18,98 %
- Taxe foncière non bâtie : 38,20 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la reconduction des taux cités ci-dessus.

6. Vote des budgets primitifs 2019 (commune – Lotissement « les chênes » - lotissement « les hauts de Park Men Braz » - lotissement « espace commercial Amédée » - Lotissement « les jardins du bocage »).

Le **budget principal** est équilibré en section de **fonctionnement** à **1 218 235,00 €** et en section d'**investissement** à **1 052 786,00 €**

Les ressources principales de la commune sont constituées à 44,39 % par les impôts locaux et à 25,31 % par les dotations de l'état et participations de Pontivy communauté. Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 20,70 %, les charges de personnel à 30,47 %, le prélèvement pour l'investissement à 32,86 %.

En investissement, la commune a inscrit de nouvelles opérations, à savoir la réhabilitation de la boulangerie, l'aménagement d'un cabinet médical dans l'ancien presbytère, l'accessibilité et des travaux à la chapelle du Roz et la chapelle du Moustoir. Le budget de la commune est voté par 13 voix pour et 1 abstention

Le **budget du lotissement Les Jardins du Bocage** s'équilibre en **fonctionnement** à **157 323,00 €** et en **investissement** à **175331,00 €**

Le **budget du lotissement Les Chênes** s'équilibre en **fonctionnement** à **175 228,00 €** et en **investissement** à **116 911,82 €** Il reste 4 lots à vendre de 447 à 580 m² au prix TTC de 26 €/m². Pour rappel, 6 lots ont été cédés gratuitement à Cap Lorient Habitat pour la construction de 6 logements locatifs.

Le **budget du lotissement Espace Amédée** s'équilibre en **fonctionnement** à **140 520,00 €** et en **investissement** à **289 769,00 €** Ce lotissement contient 3 lots viabilisés à 6 €/m² avec parking attenant (2 lots de 500 m² et 1 lot de 350 m²).

Le **budget du lotissement Park Men Braz** s'équilibre en **fonctionnement** à **147 560,00 €** et en **investissement** à **125 288,60,00 €** Ce lotissement contient 5 lots viabilisés à 26 €/TTC/m². Les surfaces varient de 529 m² à 717 m².

Ces quatre budgets lotissements sont adoptés à l'unanimité.

7. Chapelle Notre Dame de Carmès : Avenant n° 1 - Lot n° 5 : Menuiserie – Polychromie – EURL Serge GIORDANI

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une variante avait été proposée par l'EURL Serge GIORDANI pour la restauration de deux statues (anges adorateurs) de la chapelle Notre dame de Carmès

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 de l'EURL GIORDANI pour la restauration des deux anges adorateurs (restitution des ailes et remise en place des statues) pour un montant de 3.200 € HT.

8. Chapelle Notre dame de Carmès : Association « croix et calvaires en Bretagne » :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fabrication d'une croix en bois qui sera installée à l'extérieur de la chapelle. Le coût est estimé 2 321,40 € HT (2 785,68 € TTC). Le prise en charge sera effectuée par l'association croix et calvaires de Bretagne et l'association les amis de la chapelle Notre Dame de Carmès.

9. Informations et questions diverses

Point sur l'Art dans les chapelles présenté par Murielle ALLAIN, adjointe au maire.

Dates à retenir :

- Samedi 13 avril à 11 h près de l'école publique : des enfants, un arbre
- Samedi 22 juin : Comice agricole à Neulliac

Fin de séance : 20H19

VU, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 28 mars 2019 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A Neulliac, le 28 mars 2019